

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 14 décembre 2022

**Présents** | M. Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentants le conseil municipal.  
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE représentants les associations.

**Absente excusée ayant donné pouvoir**

Mme Corinne PICARD

Mme Danielle LANGLOIS

**Absents excusés**

M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Gérald BOUSSICAULT  
Mme Christelle TREHET-COLLET

1 poste vacant en cours de remplacement

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. André GILLOIS, responsable du pôle accompagnement social et insertion,  
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services de la Ville.

### **POINT N°4 – CCAS – CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA MISSION LOCALE**

Madame CHOUTEAU expose au Conseil :

La Mission Locale Angevine accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leurs questionnements sur leur avenir et démarches.

Au regard de la dénonciation de la précédente convention et considérant l'opportunité de maintenir cette offre d'accompagnement en proximité sur le territoire des Ponts-de-Cé, et particulièrement dans les locaux du Trait d'Union, il est proposé de définir de nouvelles modalités de partenariat et de mise à disposition de bureau.

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- d'autoriser le Président, ou à défaut la Vice-Présidente, à signer la convention de partenariat avec la Mission Locale Angevine et ses éventuels avenants.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture  
049-264901976-20221214-AS-22-14-12-4-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022